

LETTRE OUVERTE

Décret caribou : Aménageons intelligemment avant de soustraire

“Tant pis pour l’économie régionale.” C’est manifestement le message qu’a envoyé le gouvernement fédéral à l’industrie forestière et minière, après sa décision en juin d’imposer un décret pour la protection du caribou qui toucherait principalement nos régions, notamment dans les secteurs de Charlevoix, Val-d’Or et du Pipmuacan.

L’échéance du 15 septembre approche et représente la fin de la consultation publique ainsi que le début de la rédaction du décret fédéral. Cela nous oblige à nous mobiliser afin que ce décret ne soit pas adopté, puis sensibiliser le gouvernement du Canada sur l’impact de ses décisions sur l’ensemble des communautés concernées, qui cherchent ni plus ni moins depuis un certain temps, à établir un réel dialogue sur la question avec l’État, en vain. Le tout dans un contexte où l’on observe un empiétement dans les champs de compétence du Québec.

La baisse projetée de 1,4 million de mètres cubes de bois par année occasionnerait, selon les estimations de Québec, la perte d’un minimum de 2 000 emplois. Par exemple, pour le secteur du Pipmuacan, l’adoption du décret aurait des impacts dévastateurs sur la vitalité socio-économique. Effectivement, ce sont 600 emplois directs qui seraient menacés uniquement pour le groupe Boisaco, sans compter les emplois indirects, les sous-traitants, les commerces et la relocalisation de plusieurs familles. En Abitibi-Témiscamingue, l’extension des zones protégées pourrait entraîner la suspension de nombreux projets. D’autant plus que l’approche fédérale semble ignorer les compétences provinciales en matière de gestion des titres miniers, créant une confusion réglementaire et juridique.

On peut également se demander pourquoi, dans le cas de la harde de Charlevoix, le gouvernement fédéral prévoit protéger des secteurs différents de ceux qui sont prévus dans le projet pilote du gouvernement du Québec, ce qui a comme effet de réduire du tiers la possibilité forestière dans certains territoires de récolte du Saguenay-Lac-Saint-Jean ! Les conséquences seront encore là majeures.

Le caribou doit être protégé de toute évidence, mais les emplois dans le secteur forestier et minier également. Selon nous, apposer une cloche de verre sur certaines zones n’est pas une solution viable et réfléchie.

Les incendies de forêt qui ont frappé le territoire québécois l’an dernier ont eu d’énormes répercussions sur le secteur forestier. On peut donc comprendre que Québec ait voulu prendre le temps de bien mesurer les impacts sur le territoire, et favoriser une approche plus prudente, afin de prendre en compte non seulement la préservation des espèces, mais aussi la vitalité économique des communautés régionales. À titre d’exemple, le gouvernement du Québec a annoncé 59,5 M\$ destinés au suivi des populations de caribous et pour la restauration de l’habitat, appuyé par des consultations régionales dans Charlevoix et en Gaspésie. Ce type d’investissement ciblé va dans le sens d’une approche concertée et pragmatique.

Il est possible d'adopter des solutions cohérentes pour assurer la protection du caribou en passant par une vraie concertation entre toutes les parties concernées.

Le gouvernement du Québec a consulté les acteurs du milieu au printemps dernier pour réfléchir à l'avenir de nos forêts et à la planification des activités commerciales sur le territoire. Bon nombre d'entreprises ont plaidé pour le déploiement d'un nouveau régime qui favoriserait la vitalité économique des régions, en plus de permettre d'aménager des zones destinées à la protection des caribous. Si Québec prétend avoir réellement fait ses devoirs auprès de tous les acteurs, il est plus que temps qu'il commence à donner réponse aux revendications qui penchent vers une meilleure gestion du territoire, au bénéfice de l'industrie et de la biodiversité.

Entretemps, nous demandons au gouvernement fédéral de reculer sur le décret et, plutôt qu'opposer la protection du caribou au développement économique régional, que les instances gouvernementales prennent de réelles actions qui mèneraient à une voie de passage qui concilie les deux.

- Philippe Noël, vice-président, affaires publiques et économiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec
- Hélène Paradis, directrice générale, Chambre de commerce de Val-d'Or
- Abder Izirri, directeur général, Chambre de commerce de la Haute-Côte-Nord
- Annie Simard, directrice générale, Chambre de commerce de Charlevoix
- Sandra Rossignol, présidente-directrice générale, Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord